



FONDATION OPALE

PLAN DE PROTECTION POUR LE CENTRE D'ART DE LENS

MIS A JOUR AU 22.12.2021

Mesures d'hygiène

- Le port du masque est obligatoire pour tous les visiteurs, dès l'âge de 12 ans, dans tous les espaces du Centre d'art de Lens.
- L'accès aux salles d'exposition n'est possible que sur présentation du certificat 2G pour les personnes âgées de 16 ans et plus.
- Désinfection des mains obligatoire pour les visiteurs à leur arrivée. Des distributeurs de solution hydroalcoolique se trouvent à chaque entrée du Centre d'art et du restaurant. Les lavabos sont réapprovisionnés avec du savon et des serviettes en papier jetables.
- Un programme de nettoyage à fréquence augmentée a lieu. Les surfaces fréquemment touchées sont désinfectées régulièrement : boutons d'ascenseur, poignées de portes, rampes d'escalier, machines de paiement, casiers des vestiaires.
- Comptoir d'accueil et boutique :
 - Les visiteurs sont priés de privilégier le paiement par carte bancaire, si possible sans contact, ou l'application de paiement mobile TWINT, plutôt que l'argent liquide.
 - Les visiteurs sont priés de ne toucher les produits de la boutique que lorsqu'ils comptent procéder à leur achat, et d'emporter les flyers du présentoir qu'ils ont touchés.
- Des masques à usage unique sont vendus à l'accueil et au restaurant (CHF 1.-/pièce).
- Des poubelles fermées se trouvent à proximité de chaque entrée, à côté des stations de désinfection des mains.

Distanciation physique

- Il est demandé aux visiteurs d'en tenir compte dans la mesure du possible. Pour les éviter les attroupements, un marquage au sol est visible tous les 1.5 m aux endroits où les personnes affluent (accueil, toilettes, vestiaires).
- Comptoir d'accueil et caisse : des panneaux en plexiglas séparent le public du personnel du Centre d'art.
- Vestiaire : des jetons désinfectés sont remis aux visiteurs pour l'usage des casiers.
- La visite de l'exposition BREATH OF LIFE se fait selon un itinéraire défini, à sens unique.
- En cas de non-respect de ces règles, le personnel de la fondation est habilité à intervenir.

Personnel de la fondation

- Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces du Centre d'art, bureaux y compris, sauf si l'employé travaille seul dans un bureau.
- Lavage des mains au savon ou désinfection obligatoire pour les collaborateurs à l'arrivée au travail, avant et après les pauses, et régulièrement pendant la journée.
- Tout collaborateur présentant des symptômes de maladie est renvoyé à son domicile, suit les consignes de l'OFSP en matière d'auto-isolément et se fait tester.
- Le personnel est formé et informé des mesures de sécurité, il les applique et les fait appliquer au public.

Lens, le 22.12.2021

Gautier Chiarini

Directeur, responsable de la mise en œuvre du plan de protection

info@fondationopale.ch

+41 27 483 46 10